

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00029

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 8 septembre 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

Clôture

- La La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'installation d'une clôture à gibier d'une hauteur de 2,44 mètres (8 pieds), comparativement à la hauteur maximale de 2 mètres (6,56 pieds) prescrite par la réglementation en vigueur, soit une différence de 0,44 mètres (1,45 pieds).
- La dérogation mineure est également demandée afin d'autoriser que les sections de la clôture situées en cour latérale et arrière soient constituées de mailles de fer galvanisées non recouvertes d'un enduit caoutchouté, contrairement à ce qui est exigé par la réglementation en vigueur. Les sections situées vers l'avant et visibles de la rue seront, quant à elles, recouvertes d'un enduit caoutchouté, conformément à la réglementation.

La réglementation en vigueur pour une clôture

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 8.1, alinéa a) paragraphe 2, et alinéa b), paragraphe 5:
 - a) Ailleurs sur le terrain, la hauteur maximale est fixée à 2 m sauf dans une zone industrielle où la hauteur est fixée 2,50 m.
 - b) Une clôture en mailles de fer non recouvertes d'un enduit caoutchouté appliqué en usine n'est permise que pour un terrain de jeux, un terrain de sport ou pour un terrain occupé par un édifice public, par un stationnement, par un bâtiment utilisé à des fins industrielles.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 185, cadastre du Québec, sise au 221, rue Maher, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 8 septembre 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 21 août 2026

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public amendé ci-contre, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 août 2026

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 21 août 2026

James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier